

## A RETENIR CETTE SEMAINE

<b>Oïdium</b> : Quelques taches signalées. Période de grande sensibilité des inflorescences _____	p 2
<b>Mildiou</b> : Aucun symptôme vu au vignoble. Période de grande sensibilité des inflorescences _____	p 2
<b>Pyrales</b> : Présence modérée au vignoble. Fin de la surveillance _____	p 3
<b>Tordeuses</b> : Le vol touche à sa fin. Rares glomérules observés _____	p 3
<b>Botrytis</b> : Mesures prophylactiques _____	p 3
<b>Flavescence dorée</b> : Arrêtés préfectoraux publiés _____	p 4
<b>Note nationale « abeilles »</b> : Consultable sur le site de la DRAAF Grand Est _____	p 4



## STADES PHENOLOGIQUES



Les boutons floraux se séparent.

Les températures élevées de la semaine dernière ont permis à la végétation d'évoluer très activement. En moyenne, trois nouvelles feuilles sont observées depuis le dernier bulletin, et des fleurs sont maintenant signalées régulièrement.

La vigne est en période de pré-floraison. Toutefois, les températures un peu plus fraîches prévues cette semaine vont ralentir légèrement la dynamique en cours.

Chardonnay : stade 18 « 11 à 12 feuilles » à stade 19 « premières fleurs ». Stade 21 « floraison un peu plus avancée » en parcelles précoces.

Pinot noir : stade 17 « inflorescences complètement développées, les boutons floraux s'écartent » à stade 19.

Meunier : stade 15 « inflorescences s'agrandissent, boutons floraux encore agglomérés » à stade 17.

Le développement végétatif montre une bonne semaine d'avance par rapport à la moyenne décennale.



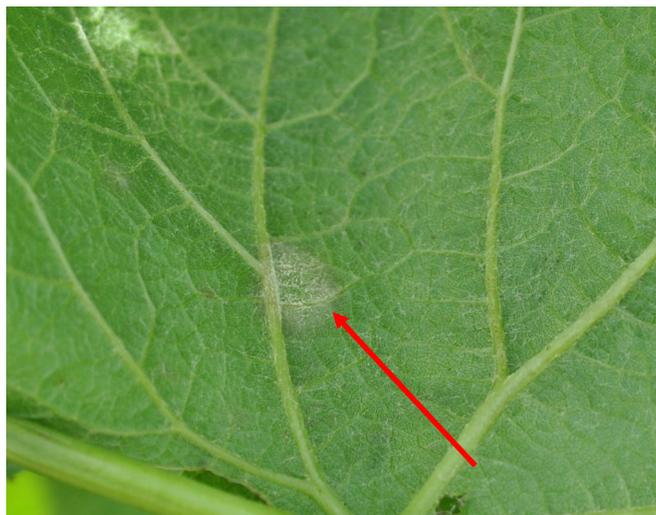
## OIDIUM

### 1. Situation

La surveillance de l'oïdium sur feuilles se poursuit sur les parcelles de Chardonnay. Elle s'étendra à tous les cépages dès la semaine prochaine. Les données obtenues servent à élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque à la floraison.

Quelques taches ont été signalées en parcelle à historique, hors réseau BSV. Ces symptômes ne présagent en rien de la pression de l'année. Il est trop tôt pour statuer.

Toutefois, la vigne entre dans une période de très grande sensibilité (période floraison-nouaison).



### 2. Analyse du risque

L'évolution de l'indicateur régional « feuilles » permettra d'apprécier le risque épidémique 2022.

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Soyez vigilants, notamment dans les quelques parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

Le risque oïdium est la priorité à ce stade de la campagne.



## MILDIU

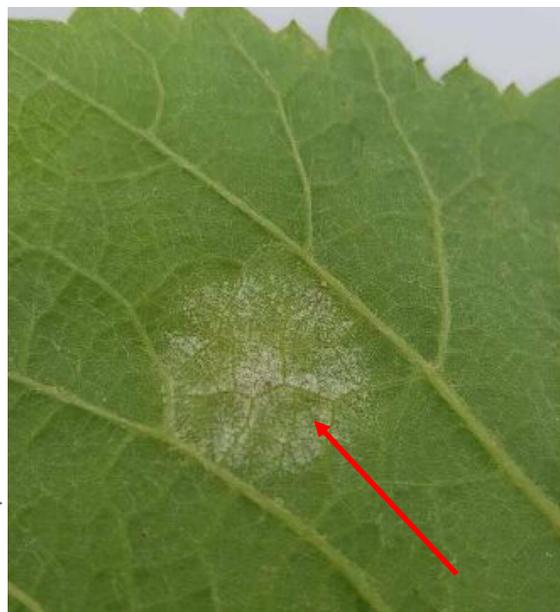
### 1. Situation

Aucune tache n'a encore été signalée au vignoble, suite aux pluies des 15-16 mai derniers, dont les symptômes étaient attendus pour le week-end dernier.

De nouvelles contaminations ont pu se produire entre le 20 et le 23 mai (5 à 30 mm au cumul). D'après les abaques, les sorties de taches sur feuilles liées à ces pluies sont attendues pour le fin mai-début juin, en raison des températures plus fraîches qui règnent actuellement.

L'EPI (Etat Potentiel Infectieux, modèle Potentiel Système, S. Strizyk, version 2017) reste pour l'instant faible du fait des très faibles précipitations tombées au vignoble durant ces dernières semaines.

Il commence tout juste à s'infléchir.



### 2. Analyse du risque

L'EPI (état potentiel infectieux) reste faible. Un temps sec est attendu pour la semaine à venir.

Restez vigilants, car la période de floraison de la vigne est une période de grande sensibilité de la plante. Surveillez la météo.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont la pousse de la vigne, les cumuls d'eau, l'état sanitaire de la parcelle, et les prévisions de pluie.



## CONCOURS MILDIU et OIDIUM

### VigiCA : une seule appli pour transmettre vos observations

Après les jaunisses, les anomalies de pousse, c'est au tour du concours mildiou et du concours oïdium. Une seule et unique application pour signaler et transmettre vos observations : VigiCA !

Pour tout information concernant son téléchargement, la création d'un compte, les formulaires de déclaration, les bibliothèques photos, contact : [pascale.pienne@civc.fr](mailto:pascale.pienne@civc.fr)



## PYRALES

### 1. Situation

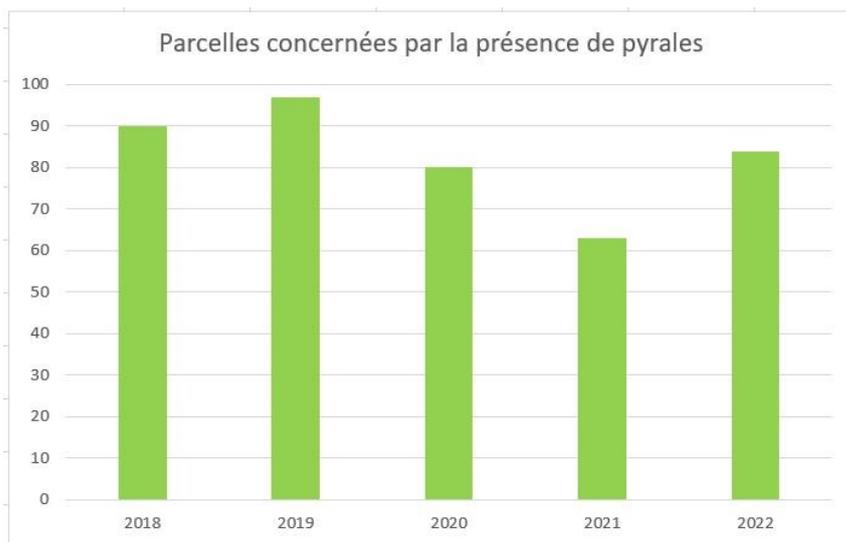
La remontée des chenilles est terminée.

Très peu d'évolution depuis la semaine dernière.

Dans les parcelles du réseau SBT, 84 % des parcelles sont concernées par la présence de pyrales.

Aucune parcelle n'est au seuil. En moyenne, 15 % des ceps sont occupés par au moins une pyrale (maximum 60 %).

La pression 2022 est restée modérée.



### 2. Analyse du risque

Fin de la période de risque. Fin de la surveillance.



## TORDEUSES DE LA GRAPPE

### 1. Situation

Le vol touche à sa fin. Dernière semaine de surveillance.

Depuis le dernier bulletin, de rares glomérules ont été observés au vignoble.

L'année 2022 se situe, comme les années précédentes, parmi les années à pression G1 très faible.

### 2. Analyse du risque

Fin du risque G1.



## BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.



## FLAVESCENCE DOREE

Les arrêtés préfectoraux relatifs aux zones délimitées Flavescence dorée 2022 sont disponibles sur les sites DRAAF Grand Est et DRAAF Hauts-de-France.

Pour toute information : [pascale.pienne@civc.fr](mailto:pascale.pienne@civc.fr) ou [alexandra.bonomelli@civc.fr](mailto:alexandra.bonomelli@civc.fr)



## NOTE NATIONALE « ABEILLES »



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

**Pour plus d'informations :**

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/>

[Note nationale abeilles et pollinisateurs v8 sans modif cle0dc1e3-1.pdf](#)

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Terroirs et Vignerons de Champagne – Union Aubeoise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

**Rédaction et animation :** Alexandra BONOMEELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – [alexandra.bonomelli@civc.fr](mailto:alexandra.bonomelli@civc.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Flavie PETITDEMANGE [flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr](mailto:flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr)



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".